

MÉMOIRE SUR LE PROJET ÉOLIEN DES NEIGES SECTEUR SUD

Présenté par : Frédéric Beaulieu, résident de Saint-Ferréol-Les-Neiges

Date : 2024-02-28

ACCEPTABILITÉ SOCIALE

Démarche citoyenne

Séance du conseil du 6 novembre 2023

Quelques citoyens et moi, nous nous sommes présentés à la période de questions de cette séance de 19 :30 à 20 :00. Notre objectif était de comprendre la position de la municipalité. La mairesse Mme Mélanie Couture-Royer nous a répondu que la position de la municipalité était que le projet intervenait sur des terres privées et que la municipalité ne pouvait rien faire. Par nos différentes questions nous avons sensibilisé le conseil à notre position soit que nous jugions dans sa forme actuelle le projet non recevable. N

Séance du conseil du 4 décembre

Plusieurs citoyens et moi , nous nous sommes présentés afin de poser différentes questions pour connaître à nouveau la position de la municipalité et la sensibiliser à notre position quant à une zone tampon de 3 km. La mairesse . a annoncé à cette séance, lors de la période des questions, que la municipalité appuyait maintenant le projet. Des questions de citoyen ont révélé, qu'aucun écrit ou résolution existait quant à cette position. Une demande que la municipalité procède à un référendum sur le sujet a été refusée par la mairesse. De plus le conseil n'a pas demandé au CCU (Comité consultatif d'urbanisme) un avis sur le projet d'éoliennes soumis. De même aucune consultation afin de connaître l'avis des citoyens n'a été réalisée.

MRC

Monsieur Alain Fiset a rencontré le directeur général de la MRC Monsieur Jean-François Guillot vers la mi-novembre 2023 pour lui faire part de notre demande d'une zone tampon de 3 km au même titre que la Forêt Montmorency et le Parc de la Jacques Cartier. Le 24 novembre pour faire suite à cette rencontre, Monsieur Guillot a envoyé un courriel mentionnant que la MRC étant en réflexion (courriel joint). Par la suite aucune autre communication n'a été transmise.

Pétition

Compte tenu que nous n'avons pas d'écoute du conseil municipal, nous avons décidé de mettre de l'avant une pétition. Le premier souhait était de réaliser une pétition pour qu'elle soit présentée à l'Assemblée Nationale, dans un tel cas elle doit être parrainée par un/e député/e. Après plusieurs demandes auprès de notre député Karine Bourassa demeurer sans réponse, nous avons décidé le 14 novembre de lancer notre pétition via le site change.org.

La pétition a recueilli jusqu'à maintenant plus de 1650 signatures. La pétition est claire elle mentionne que le projet dans sa forme actuelle n'a pas l'acceptabilité sociale et présente une zone tampon de 3km comme alternative. Vous trouverez joint à la présente la pétition et ses signataires. Je tiens à préciser que vous y retrouverez le lieu de résidences des signataires. On y compte des gens de la Côte de Beaupré, mais aussi des gens partout du Québec principalement dans un rayon de 250 km. Il faut comprendre que la Côte de Beaupré principalement Beaupré, St-Ferréol-Les-Neiges et St-Tite-Des-Caps comptent beaucoup de résidences secondaires. Ces gens habitent par exemple Montréal, Trois-Rivières, Québec et le week-end, ils résident sur la Côte-De-Beaupré afin de profiter du Parc du Mont-Sainte-Anne. Ils y pratiqueront du ski Alpin, du ski de fond, du vélo de montagne, du hiking ou simplement marcheront dans le Parc du Mont Sainte-Anne. D'autres plus chanceux qui y résident à temps plein ont l'occasion d'en profiter toute la semaine. Autres que ces résidents permanents ou secondaires vous y trouverez des amoureux du Parc d'un peu partout.

Sondage

Un sondage maison effectué dont vous retrouverez le détail dans le mémoire Bordeleau-Meier révèle que ,

-64% sont pour la zone tampon alors que 6% sont contre (les autres n'ont pas assez d'information pour se décider) 30% ne pouvait se prononcer compte tenu qu'ils ne j

-Pour chaque personne contre plus de personnes sont pour la zone tampon

Les actions de la Municipalité de St-Ferréol-Les-Neiges et de la MRC Côte-De-Beaupré pour l'acceptabilité sociale.

Ci-bas un tableau basé sur un article : L'acceptabilité sociale de l'énergie éolienne au Québec : quel rôle pour les élus municipaux? Écrit par Évariste Feurtey, Carol Saucier, Gilles Côté et Bruno Jean de l'UQAR

	St-Ferréol-Les-Neiges et/ou MRC Côte de Beaupré	Promoteur
Organiser des réunions d'information	Non	Oui
Assigner une personne responsable du dossier éolien	Non	N/A
Organiser des consultations publiques avec des périodes de questions	Non	Non
Organiser des forums, débat assemblée publique	Non	Non
Création d'un comité éolien de la MRC	Non	N/A
Création d'un comité de concertation	Non	N/A
Création d'une table de négociation	Semble être les élus	N/A

Ce tableau relate toutes les actions nécessaires que les élus municipaux doivent entreprendre pour faciliter l'acceptabilité sociale d'un projet éolien. Comme il appert dans le tableau aucune de ces actions n'ont été entreprises par les élus de la MRC de la Côte-De-Beaupré et de la municipalité de St-Ferréol-Les-Neiges. Ce qui explique et démontre le fait que le projet n'a pas d'acceptabilité sociale.

La seule action qui a été entreprise, l'a été par Boralex., mais n'a pu rejoindre la population. L'information pour les séances d'information est parvenue à la population par courrier, malheureusement seuls les résidents permanents ont une boîte postale. Les résidents non permanents n'ont pas de boîte postale et n'ont pas reçu l'information. De plus les moments d'information, étaient planifiés un soir et un après-midi de semaine, rendant difficile l'assistance.

ZONE TAMPON

La CMQ dans le but de protéger les paysages et minimiser l'impact sur les sites récréo-touristiques prescrivait une zone tampon aux MRC de son territoire. La MRC dans le cadre de son schéma d'aménagement a suivi ces intentions de la MRC en protégeant par une zone tampon de 3 km la Forêt Montmorency et le Parc de la Jacques-Cartier. Jamais le Parc du Mont Sainte-Anne a été pris en considération. Pourtant son Centre de ski de fond est le deuxième plus grand en Amérique du Nord avec 183 km de sentier

CONCLUSION

Une pétition a recueilli plus de 1650 signatures mentionne que le projet dans sa forme actuelle n'est pas recevable et demande une zone tampon.

Un sondage démontre que pour 10 personnes en faveur de la zone tampon seulement 1 personne est contre.

Un tableau construit à partir d'un article de l'UQAR, démontre qu'aucune des actions nécessaires envers les citoyens afin d'obtenir une acceptabilité sociale impliquant même la négociation du projet, n'ont été effectués par les élus.

Considérant que les élus n'ont pas cherché à obtenir l'acceptabilité sociale,

Considérant qu'une pétition de plus de 1650 mentionnent que le projet n'a pas l'acceptabilité sociale

Considérant qu'un sondage témoigne que pour 1 personne contre 10 personnes sont pour une zone tampon

On peut conclure que le projet dans sa forme actuelle n'a pas l'acceptabilité sociale et que seule une zone tampon de 3 km pourrait en permettre son acceptabilité

Frédéric Beaulieu